

Séance du 13 mai 2022

Absents excusés ayant donné pouvoir : M Guessant à S Zamora

Absents : D Maes

Au cours de cette séance, le conseil municipal a :

- procédé à l'élection du 3ème adjoint suite à une démission. Anne-Sophie LE FLECHE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 3ème Adjointe au Maire.
- désigné Anne-Sophie Le Fleche, membre des Commissions Finances-PLU-Urbanisme, Ressources Humaines, Personnel, Travaux Communaux, Bâtiments voirie, Développement Economique, Tourisme, Environnement, Cadre de vie, Logement, Cimetière, Sécurité Routière, Eclairage Public en plus de celles qu'elle avait déjà.
- désigné Anne Sophie Le Fleche comme membre titulaire de la CLECT de la Communauté de Communes
- désigné Anne Sophie Le Fleche comme membre suppléant à Didier Regrain à la Communauté de Communes pour la représenter au sein du SICTOM de Cérilly
- désigné Anne Sophie Le Fleche comme membre suppléant d'Alain Suramy pour représenter le Conseil Municipal au sein du Centre Social Rural de Meaulne.
- désigné Anne Sophie Le Fleche comme membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offre.
- décidé la création d'un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives de 2ème classe non titulaire pour assurer des fonctions de surveillant de baignade pour la période du 10 juillet au 28 août 2022. Cette personne effectuera une durée de travail hebdomadaire de cinq heures.
- décidé l'achat d'un micro tracteur d'occasion dans la limite de 4 000,00 € HT pour faciliter le travail des employés communaux qui doivent se partager le micro tracteur KUBOTA.
- décidé la vente de l'ensemble des locaux de l'immeuble de "la boulangerie" pour la somme de 60 000,00 € aux époux Sendra.
- décidé la révision indemnitaire à la date du 1er janvier 2022, avec augmentation de l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et mise en place du CIA au taux de 10% du montant annuel de l'IFSE pour tous les agents titulaires et contractuel.
- décidé le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée de un mois.